F-F13379

Case
FRC
14657

SOCIÉTÉ

DES AMIS DE LA LIBERTE ET DE L'EGALITE.

Séante aux ci-devant Jacobins St.-Honoré, à Paris.

DISCOURS

DE BILLAUD-VARENNE, député à la convention nationale, sur les événemens du mois de septembre dernier, prononcé dans la séance du 10 février 1793, l'an II de la république françoise.

CITOYENS,

IL est temps de déchirer entièrement le voile qui couvre encore à moitié les circonstances qui ont accompagné les funestes événemens des 2 & 3 septembre; il est temps de mettre dans tout son jour un système de calomnie combiné pour perdre, à la fois, & Paris & les patriotes les plus clairvoyans; que dis-je! pour anéantir la république françoise: car, n'ayant pas réussi, dans le principe, en semant la terreur par les récits

THE NEWBERRY LIBRARY

exagérés de ces scènes de sang, à écarter de Paris les membres de la convention nationale; alors, on a mis les mêmes tableaux sous les yeux des peuples étrangers; & l'on n'a pas craint de peindre le François avec des couleurs odieuses, pour allumer contre lui la haîne & la fureur de toutes les nations circonvoisines. La preuve de cette vérité est appuyée de faits notoires. Les voici:

Avant tout, il devient nécessaire de faire connoître qu'elle étoit la situation de Paris depuis le vingt juin, jour où le peuple s'étoit levé pour présenter une pétition à Louis XVI, sans que les vrais patriotes eussent part à ce mouvement, dont l'objet étoit le rappel, particulièrement, d'un ministre, devenu l'ame & l'agent d'une faction qui vouloit déjà, & qui devoit bientôt tout dominer. On sait que, dès-lors, les intrigands de ce parti étoient en rupture ouverte avec ce qu'ils nommoient *les populaciers*. On sait que ceux-ci étoient poursuivis, à cette époque, dans le sein même de l'assemblée législative, avec cet acharnement qui les a de nouveau harcelés à l'ouverture de la convention nationale. On sait qu'alors on essayoit de les noircir dans l'opinion, en leur prodigant les titres de flagorneurs du peuple, d'agitateurs, de désorganisateurs, en un mot, de républicains. On sait qu'après avoir blanchi Lafayette, dont la trahison étoit démontrée depuis si long-temps, & dont l'impudence révoltante ne pouvoit être excusée que par ses complices, la ruine de l'état fut, conjointement avec la cour, concertée & jurée dans la séance du 7 juillet. On sait que, pour mieux endormir la nation, & la conduire plus sûrement sur les bords du précipice, on feignit, dans cette séance, une réconciliation qui ne fut, à le bien prendre, qu'un pacte de scélératesse, qu'une transaction passée avec la tyrannie, pour proscrire à jamais la liberté & l'égalité; puisque les hommes même qui se prétendoient patriotes, *firent serment de livrer à l'échafaud quiconque oseroit parler de république.* Et ces hommes se disent pourtant

aujourd'hui républicains ! les fourbes oublient donc que ce titre même les accuse d'un parjure !

Tel étoit l'état des choses ; quand est arrivée la journée du 10 août. Et, je le demande, quel reproche eût-on pu faire au peuple, si, dans ce moment terrible, il eût porté plus loin sa vengeance ; si ce jour eût été le dernier de tous les traîtres & de tous les intrigans ? Cependant, sa fureur s'est arrêtée. Mais, quels sont ceux qui l'ont désarmé ? est-ce vous, dont la conscience, souillée de perfidies, vous plaçoit elle-même au rang des victimes ? vous qui, tremblant à votre place, n'osiez vous montrer au grand jour ? vous qui, croyant voir déjà le glaive de la vengeance suspendu sur vos têtes, imploriez humblement, pour l'en écarter, le crédit de vos collègues, en trop petit nombre, qui s'étoient constamment & parfaitement prononcés ? ceux-là seuls, joints aux patriotes les plus en évidence, avoient donc, de votre propre aveu, la confiance du peuple ? eux seuls, au milieu du carnage, ont donc pu se faire entendre ? eux seuls ont donc pu obtenir que les massacres seroient suspendus, pour livrer au bras de la justice ces contre-révolutionnaires, traînés aussitôt dans les prisons de l'abbaye ? Et, cependant, ce sont ces mêmes pacificateurs du peuple qu'on accuse d'avoir fait égorger, trois semaines après, les prisonniers qu'ils avoient sauvés ! Pour leur prêter une empreinte de conspiration, on n'a pas rougi de les représenter comme allant chercher de mépriſables victimes dans la fange des cachots ; tandis que, s'ils eussent été en effet si altérés de sang, ils connoissoient tant d'autres traîtres à la patrie, que le salut public vouoit à la proscription ! tandis que si, réellement, ils eussent voulu régner, ou comme dictateurs, ou comme triumvirs, les coups ne seroient pas tombés sur des ennemis abbatus, mais sur des ambitieux qui déjà travailloient ouvertement pour se mettre à la place des vaincus. La théorie des factieux est de mépriſer ce qui est hors d'état de croiſer leurs

projets, pour n'attaquer que l'énergie qui ne cède qu'en descendant au tombeau. Catilina ne lutte qu'avec Cicéron : Antoine, Octave & Lépide n'en veulent qu'à Brutus ; &, dans la convention nationale même, on a vu oublier les contre-révolutionnaires déclarés, & le despote chargé d'attentats, pour ne poursuivre que ceux qui, d'une main hardie, après l'avoir renversé du trône, avoient assez justifié leurs sentimens, en s'empressant de faire briser, pour jamais, la couronne & le sceptre !

Au surplus, il est de notoriété publique que l'intervalle qui s'est écoulé depuis le 10 août jusqu'au 2 septembre, n'a été troublé par aucun désordre : je dois dire que, seulement, quelques débats s'étoient élevés entre le comité des *vingt-un* & la commune de Paris ; que l'esprit révolutionnaire, qui animoit celle-ci, ne tarda pas à paroître un crime aux membres de ce comité, & que, dès qu'ils se crurent en force, ils la firent casser par un décret, qui date du premier septembre.

Remarquez bien cette circonstance, car elle est décisive. C'est le premier septembre qu'on enlève à la ville de Paris les magistrats qui avoient dirigé les mouvemens de la journée du 10 août : c'est le premier septembre qu'on laisse ce peuple immense sans guides & sans appui ; & c'est le lendemain, à dix heures du matin, que la nouvelle se répand que Verdun est pris, & qu'il n'existe aucune force capable d'arrêter une armée de 90 mille Prussiens, qui marchent & viennent bloquer Paris. Aussitôt la voix seule de la patrie se fait entendre. Quoique frappés d'un anathême injuste, & peut-être perfide, des magistrats, pleins de zèle, ne considèrent que le salut de tous. Ils font une proclamation pour annoncer au peuple le danger imminent où il se trouve. A midi, le canon d'alarme est tiré. On demande que, dans le jour même, soixante mille hommes, au moins, volent au-devant de l'ennemi. Cette proclamation est lue à la barre de l'assemblée législative,

qui, dans l'instant, révoque son décret de cassation, & rétablit la municipalité, en déclarant qu'elle a bien mérité de la patrie. Au même moment, des amphithéâtres, dans tous les quartiers de la ville, sont couverts d'une foule de défenseurs de la liberté, qui ne demandent qu'à partir. Chaque citoyen ne voit plus que l'ennemi, & le lieu où il faut aller le combattre. Cependant, au milieu des transports d'un enthousiasme qui entraîne loin de ces murs les plus chaleureux patriotes, on songe que Paris va être livré, plus que jamais, aux malveillans : on songe que les prisons regorgent de conspirateurs ; on se rappelle, qu'à l'époque du 14 juillet, c'est dans les prisons que la cour devoit aller chercher les instrumens de sa vengeance : on se rappelle que si les Prussiens avancent à grands pas, c'est dans l'espoir de retrouver encore les scélérats avec lesquels ils sont coalisés. On n'ignore pas que ceux renfermés à l'Abbaye, ont assez d'or pour corrompre les guichetiers. On n'ignore pas qu'ils ont assez de partisans pour allier la violence à la séduction. On a entendu dire, par un conspirateur, dans son interrogatoire, que ce complot existe, ainsi que le projet de voler le garde-meuble ; projet qui s'est en effet réalisé. Déjà plusieurs soulèvemens dans les prisons confirment les indices de cette trame ; déjà il semble voir cette cité assiégée ; & un essaim de contre-révolutionnaires & de brigands s'échapper de leurs cachots, dans l'ombre de la nuit, & livrer Troie aux Grecs, aux flammes & au pillage. Tant d'idées, propres à inspirer la terreur & le ressentiment, quand on est déjà dans un état d'effervescence, conduisent naturellement aux derniers excès de la fureur : c'est aussi ce qui est arrivé. Dès trois heures après-midi, les prisons de l'Abbaye étoient forcées ; & ce peuple, si calme, tout le temps qu'on le laissa dormir dans les bras de la sécurité, se voyant, à son réveil, investi de toutes parts, immole, dans son premier emportement,

les mêmes ennemis qu'il avoit épargés dans la journée du 10 août ; parce que les ayant désarmés, il n'avoit pas cru qu'ils pussent devenir encore si redoutables. Citoyens, faut-il vous dire toute ma pensée ? Je n'ignore pas que l'humanité se soulève quand le sang coule ; mais enfin Syracuse n'assura sa liberté, qu'en sacrifiant, dans une circonstance à peu-près semblable, des victimes bien autrement dignes de pitié ! Eh ! qui ne sait pas que c'est l'exemple terrible, donné dans ce moment, qui a arrêté, pendant six jours entiers, la marche des Prussiens ; ce qui nous a laissé le temps de nous mettre en mesure, et de réunir nos forces pour les combattre & pour les repousser ? Qui ne sait pas que Brunswick, espérant encore sauver le tyran, lorsqu'il voyoit l'assemblée législative traiter son enfant en fils de roi, & lui nommer un gouverneur, s'est arrêté, effrayé uniquement par les scènes tragiques des 2 & 3 septembre ; & dans la crainte qu'en faisant un pas de plus, il ne portât la vengeance du peuple à s'etendre jusqu'aux tours du Temple ? Ainsi le sang des brigands a sauvé Paris & la France entière. Le sang des conspirateurs a produit plus d'effet qu'une armée formidable. C'est la tête d'Holofer ne qui glace d'effroi, & qui disperse l'ennemi prêt à se rendre maître de Béthulie. Certes, tout menrtre fait horreur ! mais encore, quand il épargne d'autres massacres ; quand il sauve la vie à près d'un million d'hommes surpris sans retranchemens, & presque sans défense & sans armes ; quand il cimente la liberté ; quand il tue les tyrans & leurs satellites, qui osera prétendre que ce soit là un crime ; & un crime irrémissible? On a aussi donné le nom de *forfaits* aux événemens des 5 & 6 octobre : mais c'étoient les Demeunier & ses pareils qui appeloient ainsi une insurrection qui coûta la vie à quelques gardes-du-corps, & qui fit avorter le premier projet de fuite du parjure Louis. Doit-on s'étonner que les contre-révolutionnaires trouvent si criminel ce qui déjoue leurs propres machinations ?

On a dit qu'il n'y avoit que deux cents acteurs, au plus, qui figuroient dans ces massacres. En ce cas, je demanderois le décret d'accusation, & contre les membres de l'assemblée législative, & contre le conseil exécutif, & contre le maire de Paris : car, ne seroient-ils pas coupables du sang qui a été répandu, si, dans une ville immense, & où la force publique est si imposante, ils eussent permis à deux cents meurtriers seulement de commettre ostensiblement, & pendant plusieurs jours de suite, 8 à 900 assassinats dans de vastes & nombreuses prisons, repaires de 4 à 5000 brigands? La preuve que c'étoit l'effet d'une insurrection générale, ou, pour mieux dire, d'une explosion révolutionnaire, c'est qu'aucune des autorités constituées n'a rempli les obligations qui lui étoient imposées par la loi, pour réprimer une sédition partielle ; c'est que même on ne s'est avisé de déclamer contre ces événemens, que lorsqu'on a été bien sûr d'avoir égaré l'opinion des départemens, en dénaturant les faits. Mais la vérité percera, en dépit de l'intrigue & de l'imposture. On la devinera, en faisant attention que ceux qui, aujourd'hui, crient davantage contre ces journées lugubres, en ont été les premiers apologistes. J'en appelle à leurs écrits. Comment d'ailleurs n'eussent-ils pas applaudi aux actes de générosité qui ont affoibli le sombre de ces événemens? Combien de conspirateurs connus, qui pourtant ont obtenu grace! Qui a pu oublier ce vieillard, notoirement contre-révolutionnaire, & qui, serré dans les bras de sa fille éplorée, intéressa tellement le peuple, qu'à l'instant il fut conduit chez lui en triomphe? Et ce membre du corps législatif, puni de détention, par l'assemblée même, pour avoir maltraité un homme qui alors se montroit si bien, n'a-t-il pas vu respecter en lui le caractère de représentant de la nation? Que dit le peuple en le conduisant à la barre? « Législa-
» teurs, voici un de vos collègues, nous avons reconnu
» en lui l'homme qui a outragé une de nos meilleurs

» amis. Mais auſſi, pour le venger, nous ne porte-
« rons pas une main ſacrilége ſur un mandataire in-
» violable &, en condamnant ſa conduite, nous
» reſpectons ſa perſonne ». Sont-ce là les traits qui caractériſent un complot? Des conjurés ſont-ils acceſſibles à la pitié? Savent-ils, dans leur délire, rendre hommage aux principes. Ah! ſans doute, on rougira de s'être laiſſé abuſer juſqu'au point de voir une conſpiration dans des maſſacres, provoqués inopinément, par la nouvelle de l'invaſion ſubite & progreſſive des ennemis? Plus d'une fois n'a-t-on pas, en pareille occaſion, chaſſé les femmes, les enfans & les vieillards, d'une ville aſſiégée ou menacée, pour mieux en aſſurer la défenſe? Hé bien, ici, par un mouvement ſpontané, on a voulu rompre la chaîne de toutes les coalitions intérieures: & je ne crains pas de le répéter. Cet événement, quoique non calculé, eſt celui qui a décidé la victoire. Il eſt abſurde d'en juger autrement: car, encore une fois, jamais conſpirateur fut-il choiſir ſes victimes dans les cachots? S'il tourne ſes pas de ce côté, c'eſt pour y aller chercher des ſupôts & des sbires; le crime ſe ligue toujours avec le crime, & ne menace que la vertu.

Au reſte, s'il y a eu une trame liée aux événemens des 2 & 3 ſeptembre, c'eſt celle qui eſt motivée par un intérêt préſumable; celle qui a permis d'aſſouvir des vengeances particulières & applaudies par des gens qui réclament aujourd'hui; celle qui, à la faveur de l'effroi inſpiré par ces maſſacres, tendoit à déterminer les membres de la convention nationale, de ſe réunir ailleurs qu'à Paris, & de le déſerter après s'y être raſſemblés: celle qui préparoit la perte d'ardens patriotes, en les dénonçant comme des provocateurs d'aſſaſſinats prémédités; tandis que leurs accuſateurs eux-mêmes, inveſtis du pouvoir ſuprême, non ſeulement étoient reſtés ſpectateurs muets de cette cataſtrophe, mais encore ſembloient l'avoir autoriſée, en y envoyant une ſimple dépu-

tation, compoſée d'hommes incapables d'en impoſer au peuple, & de le rappeler à ſa dignité ; celle, en un mot, qui a ſervi de prétexte au gouvernement anglois, pour porter le peuple, ſoulevé contre nous par des peintures hideuſes, à ſoutenir une guerre dont l'objet eſt, vraiſemblablement, ou de faire couronner roi des françois, ce duc d'Yorck préſenté, avant même la journée du 10 août, poſitivement par ces déclamateurs contre les événemens du mois de ſeptembre, ou d'anéantir la république ſous tant d'efforts réunis, & de réaliſer le fédéraliſme.

Si donc de pareils faits portent l'empreinte d'une conſpiration, il n'eſt que ceux qui en ont tiré un ſi grand parti, que ceux qui ont voulu anter une nouvelle puiſſance ſur l'indignation qu'ils avoient eu l'art d'exciter contre Paris ; que ceux qui, dans la ſuppoſition d'une guerre malheureuſe, obtiendroient tout ce qu'ils deſirent, qui, aujourd'hui, puiſſent paroître coupables de quelque conjuration.

Citoyens, un autre trait de lumière qui, sûrement, vous aura frappé ; c'eſt que les ames ſenſibles, qui appellent à grands cris la ſévérité des loix pour venger la mort des contre-révolutionnaires & des chevaliers du poignard, que la juſtice ſembloit ménager, ſont les mêmes qui parloient d'humanité & de clémence en faveur d'un tyran, dont chaque inſtant de la vie fut marqué par un forfait ; qui médita vingt fois le maſſacre de la France entière, & qui ne respiroit, dans ſa priſon, que le moment de nous faire tous égorger. Ce contraſte eſt ſans doute étrange, ou plutôt il eſt dans la nature ; il appartient, en effet, aux libérateurs des deſpotes de vouloir, comme eux, le ſupplice des meilleurs citoyens. Mais, enfin, s'il exiſte encore des amis des rois & des ennemis du peuple ; ſi, déſeſpérés d'avoir vu briſer leur idole, ceux-là ne trouvent pas que cent mille patriotes, déjà ſacrifiés par les trahiſons ſucceſſives de la cour, ſoient un holocauſte aſſez expiatoire

pour appaiſer l'ombre infernale de leur Calligula : qu'à ſon exemple ils ſe contentent d'une ſeule tête, pour mieux dévorer le ſurplus ; que ſans jetter l'alarme dans nos camps, & la conſternation au ſein d'une cité aſſez généreuſe pour avoir laiſſé impunis les maſſacreurs de Vincenne, de la Chapelle & du Champ-de-Mars, on ne s'en prenne qu'aux fonctionnaires publics, ſeuls reſponſables d'après la loi ; que même, ſans inquiéter ceux dont la conduite, comme je l'ai démontré, n'eſt pas exempte de reproches, en ſoutenant leur propre ſyſtême ; le reſſentiment du royaliſme ſe contente d'une ſeule victime, d'autant plus agréable à ſes yeux, que ſes deux paſſions dominantes ſont l'amour de la liberté & la haîne des tyrans.

Si toute cauſe première devient garante des effets imprévus qu'elle a produits, je dénonce celui qui a rédigé, avec enthouſiaſme, cette proclamation qui donna, dans vingt-quatre heures, trente mille ſoldats à la patrie ; celui, ſur le réquiſitoire de qui fut tiré le canon d'alarme, dont la commotion fit, pour ainſi dire, ſortir de deſſous les pavés une armée reſſemblante, ſous plus d'un rapport, à celle de Gédéon ; celui devenu par conſéquent le mobile involontaire d'une ivreſſe frénétique, qui a rendu cette journée, & ſi propice, & ſi funèbre. C'eſt lui qui doit périr le premier. Si vous voyez un crime dans un tranſport révolutionaire. Ne craignez pas, qu'après avoir contribué à ſauver ſa patrie, il puiſſe ſe plaindre de payer, même de ſes jours, un tel honneur. Eh ! que lui importe maintenant de mourir ! Caton & Caſſius ne regretèrent pas la vie, après avoir exterminé Céſar.

Je demande donc, ou que le décret rendu, concernant les évenemens du mois de ſeptembre, ſoit rapporté ; ou que l'on ne mette en état d'accuſation que les fonctionnaires publics qui, par foibleſſe ou par des combinaiſons perfides, ſeroient devenus les principaux fauteurs de ces maſſacres.

LETTRE de la citoyenne Acard, au préſident à la ſociété-mère des jacobins de Paris, ſéante rue Saint-Honoré.

CITOYEN PRÉSIDENT,

UNE de vos plus zèlée ſans-culotte vous offre, par les mains de ſon jeune fils, *6 chemiſes, 6 pairs de bas de coton, un fuſil & ſa giberne, un ſabre & 12 liv. en numéraire;* elle prie inſtamment la ſociété de vouloir bien admettre ſon fils au nombre de ſes enfans : c'eſt une jeune plante qui ſe formera dans les vertus premières du citoyen & dans le ſaint amour de l'égalité & de la liberté, que vous ſavez ſi bien inſpirer, ſans lequel l'homme libre n'eſt rien. Sa reconnoiſſance ſera ſans bornes.

CITOYEN PRÉSIDENT,

Votre très-humble & affectionnée concitoyenne,
veuve ACARD.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL.

La Société dans ſa ſéance du 20 février 1793, l'an deuxième de la République françaiſe, a arrêté l'impreſſion de ce diſcours, & ſon envoi aux Sociétés avec qui elle fraterniſe.

MAURE, l'aîné, député, *préſident.*
F. DESFIEUX, *vice-préſident.*
JULIEN, DROUET, députés; MITTIÉ fils; AUVREST, LASLIN, JAMES, *ſecrétaires.*

De l'Imprimerie de L. POTIER DE LILLE, rue Favart, N°. 5.